Décision 21-DCC-252 du 10 décembre 2021

relative à la prise de contrôle exclusif par le groupe Oxyane de certains actifs du groupe Soréal

Posted on: 10 décembre 2021 | Secteurs :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Oxyane
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

groupe Soréal

Lire

le texte intégral de la décision
134.03 Ko